

## DELIBERATION DD2025\_116

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	49
Votants	68
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 novembre 2025

LE 20 novembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS AU 1ER DÉCEMBRE 2025

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, Mme ROUX, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme RENAUD

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
Mme FAURE donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. MARTY donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DENIS  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. CADET donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme DOAT  
M. PERIER donne pouvoir à M. DELCROS  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

## MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS AU 1ER DÉCEMBRE 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** l'article L313-1 du Code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

**Que** le tableau annexé à ce rapport fait état, par direction et service, des grades associés aux emplois créés précédemment au sein de notre collectivité, des emplois fonctionnels de directeur général des services et directeurs généraux adjoints et précise les postes à créer et à supprimer au regard des éléments détaillés ci-après.

**Que** le Grand Périgueux a transmis au Centre de Gestion (CDG) de la Dordogne, les dossiers d'agents qui remplissent les conditions pour une promotion interne au titre de l'année 2025, conformément aux lignes directrices de gestion du Grand Périgueux. Par arrêté du CDG, trois agents du Grand Périgueux sont inscrits sur les listes d'aptitudes ad hoc pour permettre leur nomination dans les grades visés (deux pour le grade de rédacteur territorial et un pour le grade d'ingénieur territorial).

**Considérant que** par ailleurs, deux agents de la Direction Services et Solidarité - Service Piscines, adjoints techniques principaux, l'un de 1<sup>re</sup> classe et l'autre de 2<sup>e</sup> classe, ont informé le Grand Périgueux de leur admission au concours d'agent de maîtrise.

**Qu'ils** assurent le bon fonctionnement technique des piscines notamment par la maintenance de tous les équipements techniques de filtration de l'air et de l'eau.

**Qu'enfin**, la mobilité interne d'un agent technicien principal de 1<sup>re</sup> classe depuis la la Mission Climat vers le service de l'urbanisme nous conduit à mettre également à jour le tableau des emplois et effectifs.

**Considérant** ces éléments, il convient de :

- supprimer un poste à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade d'agent de maîtrise ;
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade d'agent de maîtrise ;
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade d'ingénieur territorial ;
- supprimer deux postes à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- créer deux postes à temps complet relevant du grade de rédacteur.
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe au sein de la Mission Climat ;
- créer un un poste à temps complet relevant du grade de technicien au sein de la Mission Climat ;
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade de technicien au sein du service de l'urbanisme ;

- créer un poste à temps complet relevant du grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe au sein du service de l'urbanisme.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Décide de :

- supprimer un poste à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade d'agent de maîtrise ;
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade d'agent de maîtrise ;
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade d'ingénieur territorial ;
- supprimer deux postes à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- créer deux postes à temps complet relevant du grade de rédacteur.
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe au sein de la Mission Climat ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade de technicien au sein de la Mission Climat ;
- supprimer un poste à temps complet relevant du grade de technicien au sein du service de l'urbanisme ;
- créer un poste à temps complet relevant du grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe au sein du service de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/12/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2025	Périgueux, le 03/12/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 